

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°091/2025 ANNULE ET REMPLACE n°088/2025
Réglémentant le stationnement dans la rue Paul Cézanne,

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1,

Vu le code de la voirie routière

Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,

Vu la publication du CERTU portant sur la signalisation temporaire – voirie urbaine,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre I, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de prolongation formulée le 29/09/2025 par monsieur RAMPHUL – 29 rue Emile Zola 77124 Crégy-lès-Meaux.

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement sur une place rue Paul Cézanne pour le stockage de matériaux.

ARRETE

Article 1 : Du 01/10/2025 au 10/10/2025, le stationnement sur 1 place rue Paul Cézanne sera interdit

Article 2 : Tout stationnement de véhicules dans la zone d'interdiction sera considéré comme gênant conformément à l'article R417-10 du Code de la Route sous peine de verbalisation et mise de fourrière

Article 3 : le bénéficiaire s'acquittera d'une somme de quatre-vingts euros (80€) à l'ordre de la trésorerie publique

Article 4 : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec le service technique de la commune. En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de monsieur RAMPHUL demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Monsieur RAMPHUL

Fait à Crégy-lès-Meaux le 01/10/2025
Par délégation,
M. Patrick GUERET,
Conseiller délégué aux travaux et à la voirie

